



UEFA
EURO2016
FRANCE



Appel à manifestation d'intérêt
[Signalétique routière et piétonne]



1. Introduction

L'UEFA EURO 2016™ se tiendra en France du 10 juin au 10 juillet 2016. Au total, 51 matches se joueront sur dix sites. L'UEFA et sa filiale basée en France, EURO 2016 SAS, souhaitent sélectionner une société qui s'occupera de la signalétique routière et piétonne. À cette fin, EURO 2016 SAS entend organiser un processus de consultation (ci-après « Processus de consultation »). Dans le présent document, toutes les références à l'UEFA sont considérées comme incluant EURO 2016 SAS, et vice versa.

2. Procédure de sélection

La procédure de sélection d'une/de plusieurs société(s) responsable(s) de la signalétique routière et piétonne pour l'UEFA EURO 2016™, telle qu'elle est prévue actuellement, comprend deux phases :

- * **Phase 1 : Appel à manifestation d'intérêt.** Il s'agit de la phase initiale, qui précède le Processus de consultation, durant laquelle EURO 2016 SAS collecte des informations sur le(s) candidat(s), sur la base desquelles elle évalue dans quelle mesure ce(s) candidat(s) est/sont éligible(s) pour la phase 2.
- * **Phase 2 : Processus de consultation.** Il s'agit de la phase de sélection du/des candidat(s) et/ou de toute autre entité invitée par EURO 2016 SAS, durant laquelle cette dernière évalue les propositions, puis sélectionne et désigne une société qualifiée pour fournir les services requis lors de l'UEFA EURO 2016™.

Tous les participants au Processus de consultation recevront le dossier de consultation (ci-après « Consultation »), qui énonce l'ensemble des conditions générales applicables au Processus de consultation. Afin de donner à chaque candidat un aperçu du calendrier et de la procédure, EURO 2016 SAS a élaboré la planification suivante, qu'elle peut modifier à tout moment si elle le juge nécessaire :

Réception par le(s) candidat(s) de l'appel à manifestation d'intérêt (ce document)	30 avril 2015
Manifestation de son/leur intérêt par le(s) candidat(s)	29 mai 2015
Sélection par EURO 2016 SAS des entités qui recevront la Consultation	15 juillet 2015
↓	
Réception de la Consultation par les entités sélectionnées	30 septembre 2015
Soumission d'une offre par les entités sélectionnées	31 octobre 2015
↓	
Évaluation des offres et sélection de la société	31 novembre 2015
↓	
Fourniture sur place des services requis	31 mars 2016

3. Manifestation d'intérêt

Afin d'être considéré(s) comme éligible(s) pour le Processus de consultation, le(s) candidat(s) intéressé(s) doit/doivent répondre au présent appel à manifestation d'intérêt (ci-après « Appel à manifestation d'intérêt ») en soumettant les informations et les documents requis mentionnés ci-dessous.

Le(s) candidat(s) doit/doivent remettre d'ici au 29 mai 2015 une lettre officielle en français à EURO 2016 SAS, rédigée sur du papier à en-tête de sa/leur société (ci-après la « Lettre »), afin de manifester leur intérêt à participer au Processus de consultation et de demander à recevoir la Consultation. Cette Lettre doit contenir les informations annexes suivantes :

- * les coordonnées complètes de la personne de contact pour toute question en relation avec l'Appel à manifestation d'intérêt et l'adresse à laquelle envoyer la réponse ;
- * toutes les informations et tous les documents en français requis dans la section 4 ci-dessous intitulée « Informations et documents requis » ;
- * la « Déclaration d'engagement » sous la forme prévue à l'annexe 1 ci-dessous, dûment signée par un représentant autorisé.

La Lettre ainsi que les informations annexes et les documents requis doivent être envoyés par courrier postal à l'adresse ci-dessous **d'ici au 29 mai 2015 à 16h00 HEC au plus tard**. Le même dossier doit également être envoyé par courrier électronique à stefano.manelli@euro2016.fr et à purchasing@euro2016.fr.

M. Stefano Manelli
EURO 2016 SAS
112, avenue Kléber
75016 Paris, France

Toute manifestation d'intérêt ne contenant pas l'ensemble des informations et/ou documents susmentionnés sera écartée d'office par EURO 2016 SAS. EURO 2016 SAS déterminera à sa seule discrétion, pour chaque Lettre accompagnée des informations et documents requis, si des informations, des documents ou des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires de la part du candidat. Dans ces cas, EURO 2016 SAS se réserve le droit de prendre contact avec le candidat en question et de lui demander de fournir ces informations ou ces documents supplémentaires.

Pour toute question générale au sujet de la procédure, veuillez prendre contact par e-mail avec les personnes suivantes :

Destinataire : Mme Marine Cutillas, marine.cutillas@euro2016.fr

Copie à : M. Stefano Manelli, stefano.manelli@euro2016.fr

4. Informations et documents requis

Avant la sélection du/des candidat(s) qui participera/participeront au Processus de consultation et recevra/recevront la Consultation, EURO 2016 SAS évalue l'éligibilité de ce(s) candidat(s) sur la base de l'examen des informations et des documents suivants (qui doivent être en français) :

- * le catalogue de produits et le profil de la société ;
- * les rapports annuels ou les principales données comptables des trois dernières années ;
- * une preuve de solidité financière sous la forme de déclarations actuelles de l'administration fiscale, du ministère de l'économie et des finances ou de tout autre organe gouvernemental compétent ;
- * la description de l'expérience attestée en matière de fourniture de services de signalétique routière et piétonne ;
- * la preuve de l'existence de ressources suffisantes et d'infrastructures appropriées pour fournir les services ;
- * un organigramme sur lequel figure le personnel clé (à savoir des membres de la direction parlant français et disposant des qualifications adéquates) ;
- * la mention des bureaux opérationnels et des sites de production, des procédures de distribution, des processus de gestion de la clientèle et du système de gestion de la qualité certifié ISO 9000 ;
- * entre trois et cinq références à des projets similaires réalisés précédemment, avec mention du client, de la quantité de panneaux de signalisation routière et piétonne produits et de la valeur du contrat.

REMARQUE : durant le Processus de consultation, EURO 2016 SAS se réserve le droit de demander des informations ou des documents supplémentaires si nécessaire, y compris des garanties.

5. Dispositions juridiques

1. L'Appel à manifestation d'intérêt ne constitue pas une consultation ni une invitation à participer au Processus de consultation. Il ne représente pas non plus la base de tout contrat qui serait conclu à l'issue du Processus de consultation.
2. Les informations recueillies par l'intermédiaire de l'Appel à manifestation d'intérêt seront utilisées par EURO 2016 SAS aux seules fins d'analyse et ne seront pas transmises au public.

3. EURO 2016 SAS se réserve le droit de rejeter toute manifestation d'intérêt, de modifier ou de compléter toute disposition du présent document et d'annuler la totalité ou une partie de la procédure de sélection (et/ou le Processus de consultation). Si la totalité ou une partie de la procédure de sélection est annulée, elle peut être relancée à tout moment et tout candidat intéressé peut être invité ou non à participer à la nouvelle procédure de sélection, à la seule discrétion d'EURO 2016 SAS.
4. EURO 2016 SAS a pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que toute information fournie par elle en relation avec l'Appel à manifestation d'intérêt, avec le Processus de consultation et/ou avec la Consultation soit exacte dans tous ses aspects significatifs. Néanmoins, ces informations sont fournies uniquement à titre explicatif pour définir les services attendus par EURO 2016 SAS, et ni EURO 2016 SAS ni aucun de ses représentants, agents ou employés ne peuvent fournir de déclaration ni de garantie concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de toute information, ni accepter quelque responsabilité que ce soit à cet égard. Ils ne peuvent pas non plus être tenus responsables de toute perte ou de tout dommage subi(e) par un candidat en relation avec ces informations ou avec toute communication ultérieure d'EURO 2016 SAS.
5. Le candidat convient :
 - a. que lui-même (et ses responsables, ses employés, ses agents et ses conseillers) doit préserver la confidentialité des dispositions de l'Appel à manifestation d'intérêt et de toute information liée aux affaires ou aux activités commerciales d'EURO 2016 SAS qui viendrait à sa connaissance en relation avec cet Appel à manifestation d'intérêt et/ou avec le Processus de consultation ;
 - b. qu'il ne doit révéler aucune information confidentielle (ni une partie de cette information) à tout tiers sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS, qu'elle peut donner ou refuser à sa seule discrétion (dans la mesure où la loi le permet) ;
 - c. qu'il n'est autorisé à utiliser toute information confidentielle que dans le cadre du Processus de consultation ;
 - d. qu'il ne doit pas discuter des dispositions financières du Processus de consultation avec des candidats rivaux.
6. Chaque candidat est responsable de l'ensemble des frais, dépenses et responsabilités encourus lors de la préparation de sa Lettre, de la réponse à toute demande par EURO 2016 SAS d'informations complémentaires et des négociations avec EURO 2016 SAS suite à la réception par cette dernière de sa Lettre (qu'une Consultation lui soit ensuite envoyée ou non). EURO 2016 SAS n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit à cet égard.
7. Il est strictement interdit à un candidat de faire toute forme d'annonce ou de déclaration publique en relation directe ou indirecte avec l'Appel à manifestation d'intérêt, le Processus de consultation, EURO 2016 SAS et/ou toute compétition de l'UEFA (qu'il ait reçu ou non une

Consultation) sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS, qu'elle peut donner ou refuser à sa seule discrétion.

8. La désignation de la société qui fournira les services entraînera la conclusion d'un ou de plusieurs contrat(s) à long terme entre la société sélectionnée et EURO 2016 SAS, qui sera/seront fournis par EURO 2016 SAS en temps utile et contiendra/contiendront les conditions générales détaillées de cette désignation.
9. EURO 2016 SAS ne peut être tenue responsable de tous frais ou pertes subis par tout candidat intéressé en rapport avec la soumission des informations et des documents requis dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt.

Annexe 1 : Déclaration d'engagement

Nom de la société : _____

Numéro d'identification fiscale : _____

Adresse : _____

ci-après la « Société », déclare par la présente son intérêt à participer au Processus de consultation concernant les services de signalisation routière et piétonne pour l'UEFA EURO 2016™, demande à recevoir une Consultation de la part d'EURO 2016 SAS, et certifie :

1. qu'aucune information fournie ni aucune déclaration faite à EURO 2016 SAS n'est incorrecte, imprécise ou trompeuse ;
2. qu'aucun représentant ni employé de la Société ne doit faire aucune forme d'annonce ni de déclaration publique à tout média en relation directe ou indirecte avec EURO 2016 SAS, l'Appel à manifestation d'intérêt et/ou le Processus de consultation sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS et que tout cas de non-respect de la présente disposition entraîne la responsabilité de la Société pour tout dommage causé ;
3. qu'elle-même (et ses responsables, ses employés, ses agents et ses conseillers) doit préserver la confidentialité des dispositions de l'Appel à manifestation d'intérêt et de toute information liée aux affaires ou aux activités commerciales d'EURO 2016 SAS qui viendrait à sa connaissance en relation avec cet Appel à manifestation d'intérêt et/ou avec le Processus de consultation ; qu'elle ne doit révéler aucune information confidentielle (ni une partie de cette information) à tout tiers sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS, qu'elle peut donner ou refuser à sa seule discrétion (dans la mesure où la loi le permet) ; et qu'elle n'est autorisée à utiliser toute information confidentielle que dans le cadre du Processus de consultation ;
4. que tous les droits de propriété intellectuelle et tous les droits commerciaux en relation avec EURO 2016 SAS, l'UEFA EURO 2016™, l'Appel à manifestation d'intérêt et/ou le Processus de consultation sont la propriété exclusive d'EURO 2016 SAS ;
5. qu'elle est en mesure de respecter et qu'elle respectera toute disposition juridique figurant dans l'Appel à manifestation d'intérêt ou convenue de toute autre manière par écrit avec EURO 2016 SAS ;

6. qu'EURO 2016 SAS ne peut pas être tenue responsable des frais, dépenses et/ou responsabilités encourus par la Société lors de la préparation et de la soumission des informations et/ou des documents pour la réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt et/ou la réponse à toute demande par EURO 2016 SAS d'informations complémentaires ;
7. que toute forme d'association avec EURO 2016 SAS ou avec l'UEFA EURO 2016™, quelle qu'elle soit, est formellement interdite sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS ;
8. qu'EURO 2016 SAS n'a aucune obligation d'inviter la Société à participer au Processus de consultation et qu'elle se réserve le droit d'organiser elle-même tout service lié au Processus de consultation ou de rouvrir la totalité ou une partie du Processus de consultation ultérieurement ;
9. que la présente Déclaration d'engagement et tout document y relatif sont régis par le droit matériel français et doivent être interprétés conformément à celui-ci. Le for juridique est à Paris, en France.

En soumettant la présente Déclaration d'engagement (où les termes en majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans l'Appel à manifestation d'intérêt, sauf définition contraire dans le présent document), je confirme/nous confirmons que j'ai/nous avons lu et compris les conditions générales susmentionnées publiées par EURO 2016 SAS concernant la procédure de sélection d'un/de plusieurs candidat(s) qui fournira/fourniront la signalétique routière et piétonne pour l'UEFA EURO 2016™, et j'accepte/nous acceptons que la Société que je représente/nous représentons est liée par ces conditions générales.

Signature : _____

Nom et titre : _____ Date : _____

Lieu : _____ Timbre officiel : _____



UEFA
ROUTE DE GENÈVE 46
CH-1260 NYON 2
SWITZERLAND
T: +41 848 00 27 27
F: +41 848 01 27 27

EURO 2016 SAS
112, AVENUE KLEBER
CS 81671
75773 PARIS CEDEX 16
FRANCE
T: +33 (0)825 06 2016
EURO2016.FR